



COALITION
ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE
D'AIDE À DOMICILE



La Fédération
des coopératives
de services à domicile
et de santé
du Québec

MÉMOIRE CONCERNANT

L'EXAMEN DES RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE
SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET SUR CELLES DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI POUR LES EXERCICES
FINANCIERS TERMINÉS LES 31 MARS 2011, 2012 ET 2013

PRÉSENTÉ À :

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

PAR :

**L'AILE RURALE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET
AIDE À DOMICILE DU QUÉBEC**

**LA COALITION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN
AIDE À DOMICILE**

**LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE SERVICES À
DOMICILE ET DE SANTÉ DU QUÉBEC**





© Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec

Septembre 2014

RÉDIGÉ PAR

Paul Levesque, conseiller en relations publiques et gouvernementales, M.A.

Gabrielle Bourgault-Brunelle, conseillère à la recherche et au développement, MGP

AVEC LA COOPÉRATION DE

Michèle Bussi res, directrice g n rale de la Coop rative de services   domicile du Cap Diamant

AVEC LA COLLABORATION DES

Repr sentants de L'Aile rurale des entreprises d' conomie sociale et aide   domicile du Qu bec, de la Coalition des entreprises d' conomie sociale en aide   domicile, de la F d ration des coop ratives de services   domicile et de sant  du Qu bec

AVEC LA PARTICIPATION DE

Soixante-dix Entreprises d' conomie sociale en aide   domicile

R VIS  PAR

Mireille Morneau-Duval, adjointe   la direction

SOUS LA DIRECTION DE

J. Beno t Caron, directeur g n ral



Mémoire présenté par

L'Aile rurale des entreprises d'économie sociale et aide à domicile du Québec

L'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aide à domicile a été créée pour défendre les droits des entreprises œuvrant en milieu rural. Elle regroupe 9 entreprises (OBNL et coopératives). Sa principale fonction est de représenter ses membres auprès des instances gouvernementales pour faire reconnaître ses particularités dans l'organisation des services dans les milieux ruraux, sur de très grands territoires et avec une clientèle dispersée.

La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide à domicile

La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide à domicile regroupe 53 entreprises dans 14 régions du Québec. La Coalition a été créée pour rassembler les ÉESAD afin de représenter le plus grand nombre d'entreprises auprès des instances gouvernementales en tenant compte de l'autonomie de gestion des ÉESAD, des spécificités et des besoins liés à chaque région du Québec (rurale, urbaine et semi-urbaine).

La Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec

La FCSDSQ regroupe 63 coopératives et OBNL **de services à domicile** qui offrent des services pour les activités à la vie domestique et de la vie quotidienne à travers le Québec par l'entremise de plus de 3 000 préposés d'aide à domicile. Ce réseau livre annuellement près de trois millions d'heures de services. La Fédération regroupe également plus de 35 **coopératives de santé** comptant plus de 60 000 membres et 178 000 patients. Ces coopératives offrent des services de santé de première ligne curatifs et préventifs aux citoyens et collectivités du Québec.

Dans le cadre de la **Commission des relations avec les citoyens**

Septembre 2014



TABLE DES MATIÈRES

CE QUI MOTIVE NOTRE PARTICIPATION	5
MÉTHODOLOGIE – CUEILLETTE DES DONNÉES	5
1. HISTORIQUE DES EÉSad	6
2. LES LIENS ENTRE LES EÉSad ET L'APPUI.....	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS DU SONDAGE.....	8
3.1 RÉGION ADMINISTRATIVE DES RÉPONDANTS RELATIVEMENT À LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU RÉSEAU.....	8
3.2 ADMISSIBILITÉ DES EÉSad AUX PROGRAMMES DE L'APPUI.....	9
3.3 CHANGEMENTS À APPORTER AFIN D'ÊTRE ADMISSIBLE AUX PROGRAMMES DE L'APPUI.....	9
3.4 CORRÉLATION ENTRE LE FAIT D'ÊTRE ADMISSIBLE AUX PROGRAMMES DE L'APPUI ET LE FAIT D'AVOIR DÉJÀ DÉPOSÉ UN PROJET AUPRÈS DE L'APPUI.....	10
3.5 L'ACCÈS DES EÉSad À DES RESSOURCES FINANCIÈRES PROVENANT DE L'APPUI	10
3.6 DES DÉMARCHES EXCESSIVES ?	11
3.7 DES EÉSad QUI TRAVAILLENT EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU MILIEU.....	13
3.8 SATISFACTION DES EÉSad ENVERS L'APPUI	14
RECOMMANDATIONS	14



NOTE : L'ENSEMBLE DE NOS RECOMMANDATIONS SE RETROUVENT À LA FIN DU PRÉSENT MÉMOIRE

CE QUI MOTIVE NOTRE PARTICIPATION

Dans un contexte de vieillissement de la population québécoise et de l'augmentation du nombre de proches aidants, il est important que le Québec trouve des solutions innovantes afin de leur venir en aide. La mise en place de l'Appui à la suite de l'adoption de la *Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants* par l'Assemblée nationale en 2009, a apporté un souffle dans la mise en valeur du travail des proches aidants auprès de la population. Les EÉSAD sont des actrices majeures dans l'ensemble des régions du Québec au niveau du soutien à l'autonomie et du développement des services à domicile. Il est donc logique qu'elles fassent partie de la solution en matière de répit pour les proches aidants.

Attendu que les Entreprises d'économie sociale en aide à domicile appliquent régulièrement sur les programmes de l'Appui, il est important pour les trois regroupements d'EÉSAD de faire entendre la voix de leurs membres auprès de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre du mandat sur *L'Examen des rapports sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion L'Appui pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013*.

Afin que le mémoire déposé par les trois regroupements des EÉSAD soit le plus proche possible de la réalité et en adéquation avec ce que vivent les entreprises qui font directement affaires avec les Appuis régionaux, nous avons mis en place un sondage auprès de l'ensemble des EÉSAD afin que notre mémoire retranscrive la réalité du terrain.

MÉTHODOLOGIE – CUEILLETTE DES DONNÉES

Aux fins du contenu de ce mémoire, l'ensemble des EÉSAD du Québec a été consulté par l'entremise d'un sondage en ligne.

La cueillette de données s'est fait en ligne de façon confidentielle au mois de septembre 2014 et le traitement des données s'est fait à la même période.

Sur une possibilité de 102 EÉSAD, le sondage compte 70 entreprises répondantes, soit un **taux de réponse se situant à près de 69 %**.



Le réseau des EÉSAD comprend 102 entreprises d'économie sociale présentes dans les 17 régions administratives de la province. Ces entreprises, administrées principalement par et pour leurs usagers et exploitées à des fins non lucratives, offrent, dans le cadre du Programme d'exonération financière, plus de 6 millions d'heures de service à 90 000 usagers en perte d'autonomie. Les EÉSAD emploient plus de 6 800 préposés d'aide à domicile qui possèdent les compétences et l'expertise requises afin d'assurer un soutien à domicile de qualité aux citoyens qui en ont besoin.

1. HISTORIQUE DES EÉSAD

En 1989 fut fondée la première coopérative de services à domicile en Estrie. Dès le départ, cette coopérative avait comme mission de répondre aux besoins de services à domicile des personnes âgées. Cette initiative fut ensuite reprise à Lévis, à Laval, à Thetford Mines et à Québec.

Le développement du réseau des EÉSAD a, par la suite, connu un essor considérable dans la foulée du « Sommet sur l'Économie et l'Emploi », tenu à l'automne 1996, qui réunissait des représentants des milieux gouvernementaux, patronaux, syndicaux et de la société civile. Les consensus dégagés lors de ce sommet ont permis l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs propositions touchant la création d'emploi et la livraison de différents services à la population par des entreprises d'économie sociale, notamment dans le domaine de l'aide à domicile (on parlait, à l'époque, « d'aide domestique »).



2. LES LIENS ENTRE LES ÉÉSAD ET L'APPUI

Les ÉÉSAD font partie du réseau de l'économie sociale du Québec et leur clientèle desservie¹ à domicile ou en résidence pour personnes âgées regroupe principalement des femmes (72 %) et des personnes âgées de 65 ans ou plus (72 %). En parallèle, l'Appui a pour mission de contribuer au soutien des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante pouvant compromettre leur maintien à domicile en offrant des services de répit aux proches aidants. Considérant la proximité entre la clientèle des ÉÉSAD et les proches aidants soutenus par le réseau de l'Appui, les deux secteurs en sont donc venus à travailler de concert sur certains dossiers de manière naturelle (principalement avec les APPUIS régionaux).

En effet, le fait que les ÉÉSAD interviennent auprès d'âinés et de personnes en perte d'autonomie amène inévitablement les entreprises à être en contact avec les proches des usagers, dont les aidants naturels. C'est donc dans ce contexte que depuis quelques années, les ÉÉSAD sont amenées à travailler tant avec l'Appui national qu'avec les APPUIS régionaux.

Dans les faits, le réseau des ÉÉSAD estime qu'il est souhaitable de miser sur une approche partenariale fondée sur la collaboration des intervenants et la complémentarité des expertises au plus grand bénéfice des usagers et de leur entourage. Ceci inclus le support en regard de la conciliation travail-famille avec laquelle les proches aidants doivent souvent conjuguer, notamment pour la génération intermédiaire devant dispenser des soins à une personne âgée de la famille tout en ayant des enfants à la maison.

Il est donc devenu apparent pour le réseau des ÉÉSAD qu'une collaboration avec le réseau de l'Appui serait bénéfique pour l'ensemble des personnes représentées par les différents réseaux et ce, toujours en complémentarité d'action de l'un et l'autre.

¹ RAMQ, Bilan administratif du PEFSAD 2013-2014, p.4.

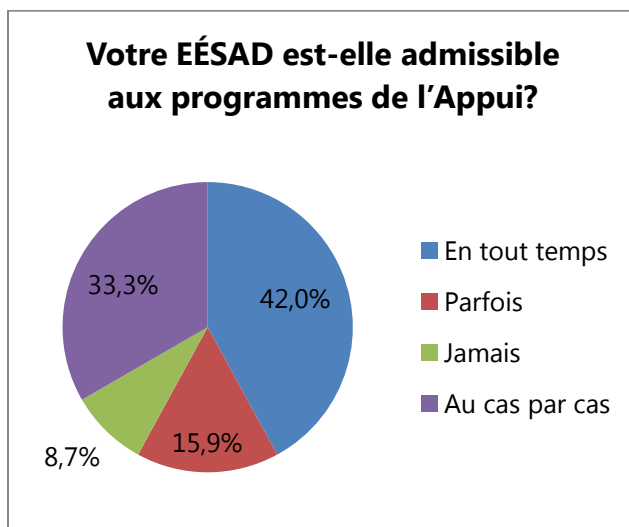
3. ANALYSE DES RÉSULTATS DU SONDAGE

3.1 RÉGION ADMINISTRATIVE DES RÉPONDANTS RELATIVEMENT À LA REPRÉSENTATION RÉELLE DU RÉSEAU.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES REPRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT SONDAGE	NOMBRE D'ÉESAD REDONDANTES	REPRÉSENTATION DANS LE CADRE DU SONDAGE (70 RÉPONDANTS)	REPRÉSENTATION DU RÉSEAU (102 ÉESAD)
Bas-Saint-Laurent (1)	6	8,6 %	8 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	4	5,7 %	5 %
Capitale-Nationale (03)	4	5,7 %	5 %
Mauricie (04)	8	11,4 %	7 %
Estrie (05)	4	5,7 %	8 %
Montréal (06)	1	1,4 %	9 %
Outaouais (07)	1	1,4 %	4 %
Abitibi-Témiscamingue (08)	6	8,6 %	7 %
Côte-Nord (09)	2	2,9 %	5 %
Nord-du-Québec (10)	-	-	1 %
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11)	5	7,1 %	6 %
Chaudière-Appalaches (12)	6	8,6 %	8 %
Laval (13)	1	1,4 %	1 %
Lanaudière (14)	5	7,1 %	5 %
Laurentides (15)	4	5,7 %	6 %
Montérégie (16)	9	12,9 %	10 %
Centre-du-Québec (17)*	3	4,3 %	5 %
	70	100 %	100 %

On constate que les **70 répondants** au sondage sont présents dans **16 régions administratives** du Québec et qu'ils représentent relativement bien le poids réel des ÉESAD dans leur région. Notons que la Mauricie est surreprésentée de 4,4 % alors que Montréal est sous-représentée de 7,6 % par rapport à leur poids réel.

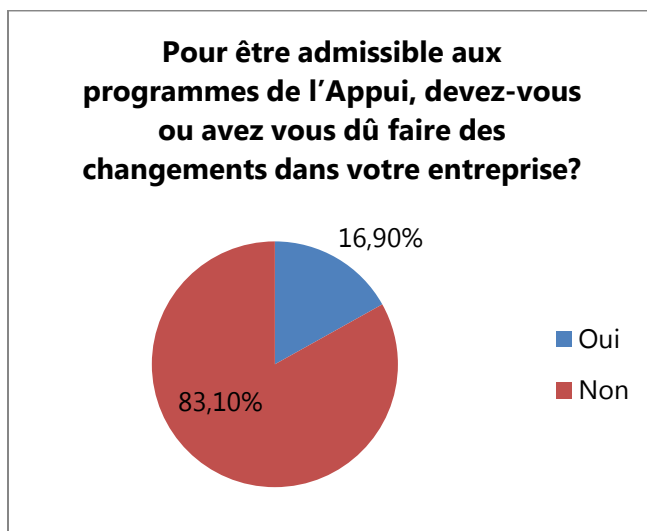
3.2 ADMISSIBILITÉ DES ÉESAD AUX PROGRAMMES DE L'APPUI



42 % des ÉESAD affirment qu'elles sont admissibles en tout temps aux programmes de l'Appui, alors que seulement 8,7 % indiquent qu'elles ne sont jamais admissibles à ceux-ci. Notons que sur les 6 entreprises qui considèrent n'être jamais admissibles aux programmes de l'Appui, quatre proviennent de la même région administrative, la Montérégie.

Pour les ÉESAD restantes, 15,9 % répondent qu'elles sont parfois admissibles alors que 23,3 % qu'elles sont admissibles au cas par cas.

3.3 CHANGEMENTS À APPORTER AFIN D'ÊTRE ADMISSIBLE AUX PROGRAMMES DE L'APPUI



Sur 59 répondants, 10 indiquent qu'ils ont dû ou qu'ils devraient faire des changements afin d'être admissibles aux programmes de l'Appui. Les principaux changements identifiés par les ÉESAD sont la diminution de leur tarif horaire pour le service de répit et l'élargissement des services dispensés afin de répondre aux quatre objectifs fixés par l'Appui (l'information, la formation, le soutien psychologique et le répit).

Commentaires d'ÉESAD :

« Nous avons élargi notre mission pour pouvoir être porteur d'un projet local incluant les 4 objectifs soit l'information, la formation, le soutien psychologique et le répit. »

« Le tarif horaire (24 \$) étaient remis en cause, nous n'avons pas voulu céder sur ce principe. »

3.4 CORRÉLATION ENTRE LE FAIT D'ÊTRE ADMISSIBLE AUX PROGRAMMES DE L'APPUI ET LE FAIT D'AVOIR DÉJÀ DÉPOSÉ UN PROJET AUPRÈS DE L'APPUI

		Êtes-vous admissible aux programmes de l'Appui ?			
		En tout temps (29)	Parfois (11)	Jamais (6)	Au cas par cas (23)
Avez-vous déjà déposé un projet auprès de l'Appui ?	Oui (45)	82,8 %	72,7 %	16,7 %	52,2 %
	Non (25)	17,2 %	27,3 %	83,3 %	47,8 %

On constate une corrélation relativement forte entre le fait de considérer son EÉ SAD comme admissible en tout temps et le fait d'avoir déjà déposé un projet. En effet, 82,8 % des EÉ SAD qui déclarent être admissibles aux programmes de l'Appui ont déjà déposé un projet. Vice versa, on constate que les EÉ SAD qui déclarent n'être jamais admissibles n'ont pour, 83,3 % d'entre elles, jamais déposé de projet auprès de l'Appui.

3.5 L'ACCÈS DES EÉ SAD À DES RESSOURCES FINANCIÈRES PROVENANT DE L'APPUI

		Avez-vous déjà déposé un projet auprès de l'Appui	
		Oui (45)	non (25)
Avez-vous déjà reçu de l'argent provenant de l'Appui	Oui	34	1
	Non	11	24

Sur les 70 répondants, 45 ont déjà déposé un projet auprès de l'Appui et sur ceux-ci, 34 ont déjà reçu du financement provenant de leur Appui régional. Cependant, près de 25 % des entreprises qui ont déposé un projet auprès de l'Appui ont reçu une réponse négative à leur démarche. L'EÉ SAD qui déclare n'avoir jamais déposé de projet auprès de l'Appui, mais qui a tout de même reçu de l'argent est une EÉ SAD qui a reçu de l'argent dans le cadre d'un projet commun avec un autre organisme. De ce fait, c'est l'autre organisme qui était responsable du dépôt de la demande auprès de l'Appui.

En 2013, 19 EÉ SAD ont reçu du financement de la part de l'Appui. Ces entreprises ont reçu **en moyenne 24 471 \$**, avec un maximum de 71 825 \$ et un minimum de 6 400 \$. Le montant total versé par l'Appui aux EÉ SAD répondantes était de 464 958 \$, soit 2,32 % de l'enveloppe totale attribuée à l'Appui par année.

En 2014, 33 EÉ SAD ont reçu du financement de la part de l'Appui. Ces entreprises ont reçu **en moyenne 27 559 \$**, avec un maximum de 55 000 \$ et un minimum de 1 000 \$. Le montant total versé par l'Appui aux EÉ SAD répondantes était de 909 470 \$, soit 4,55 % de l'enveloppe totale attribuée à l'Appui par année.

3.6 DES DÉMARCHES EXCESSIVES ?

		Les formulaires à remplir lors de la demande de projet sont :				
		Très facile à remplir	Facile à remplir	Normal à remplir	Difficile à remplir	Très difficile à remplir
Avez-vous déjà déposé un projet auprès de l'Appui	Oui (45)	2,2 %	11,1 %	42,2 %	35,6 %	8,9 %
	Non (12)	-	8,3 %	25 %	58,3 %	8,3 %

		Les documents à fournir lors du dépôt de la demande sont :				
		Très facile à réunir	Facile à réunir	Normal à réunir	Difficile à réunir	Très difficile à réunir
Avez-vous déjà déposé un projet auprès de l'Appui	Oui (45)	6,7 %	6,7 %	53,3 %	26,7 %	6,7 %
	Non (7)	14,3 %	28,6 %	57,1 %	-	-

		La reddition de compte pour les projets de l'Appui est :			
		Plus facile que les redditions de comptes des autres programmes auxquels vous êtes admissibles	Similaire aux redditions de comptes des autres programmes auxquels vous êtes admissibles	Plus difficile que les redditions de comptes des autres programmes auxquels vous êtes admissibles	N/A
Avez-vous déjà reçu de l'argent provenant de l'Appui	Oui (35)	2,9 %	31,4 %	42,9 %	22,9 % ²
	Non (26)	-	15,4 %	26,9 %	57,7 %

Il semble évident que les formulaires demandés par les Appuis régionaux sont loin d'être aisés à remplir puisque seulement 13,3 % des répondants des entreprises qui ont déjà fait une demande jugent qu'il est très facile ou facile de remplir les formulaires. Sur ces mêmes répondants, 53,3 % considèrent que les documents demandés par l'Appui sont normaux à réunir alors que 33,4 % trouvent qu'ils sont difficiles ou très difficiles à réunir.

² Dans le cas des 22,9 % répondants qui ont répondu que la reddition de comptes ne s'appliquait pas, 7 sur 8 ont déposé des dossiers conjoints avec d'autres organismes. Ce sont donc les autres organismes qui sont en charge de la reddition de comptes. Le dernier répondant a indiqué qu'il n'avait pas eu à déposer une reddition de comptes, puisqu'il était dans sa première année avec l'Appui.



Il est intéressant de constater que des répondants qui n'ont jamais déposé de demande ont tout de même complété la question sur la difficulté des formulaires (12). On peut raisonnablement penser que ceux-ci ont déjà effectué les démarches afin de déposer un projet auprès de leur Appui, mais qu'ils ne sont pas allés jusqu'au bout du processus. Pour ces entreprises, près de 67 % déclarent qu'il est difficile ou très difficile de remplir les formulaires demandés par leurs Appuis régionaux.

Commentaires d'EÉSAD :

« Le dépôt d'une demande de projet est lourd en paperasse. Beaucoup trop de travail pour moins de 1 % du chiffre d'affaires ! »

« L'accès au financement est ardu, c'est beaucoup de paperasse et exigeant sur la formulation. »

Au niveau de la reddition de comptes, 55,5 % des répondants qui ont déjà reçu de l'argent, si l'on enlève les répondants N/A, considèrent que les redditions de comptes demandées par l'Appui sont plus difficiles que les redditions de comptes des autres programmes auxquels ils peuvent être admissibles.

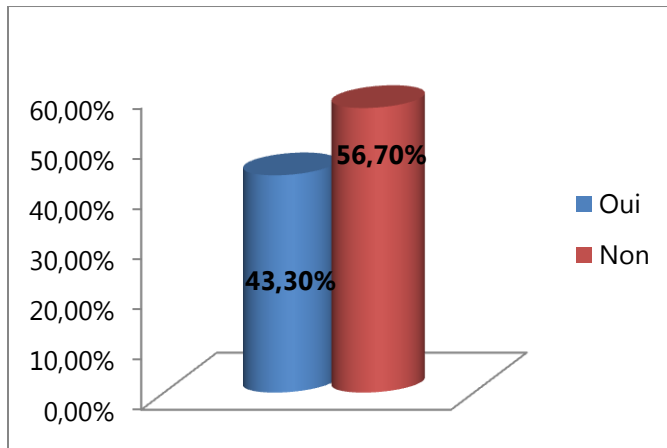
Commentaires d'EÉSAD :

« La reddition de comptes est excessive! »

« L'an dernier, lors du premier appel d'offres, nous avons dû recommencer trois fois notre demande de financement. Pourtant ça fait 25 ans qu'on présente des projets et nous n'avons jamais eu autant de difficultés à satisfaire aux exigences de présentation de projet. Lors de la reddition de comptes, l'Appui a étudié à la loupe toutes les pièces affectées aux comptes et nous a régulièrement appelés pour demander des justifications ainsi que rejeter certaines pièces.»

3.7 DES ÉESAD QUI TRAVAILLENT EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU MILIEU

Avez-vous déposé des dossiers conjoints ?

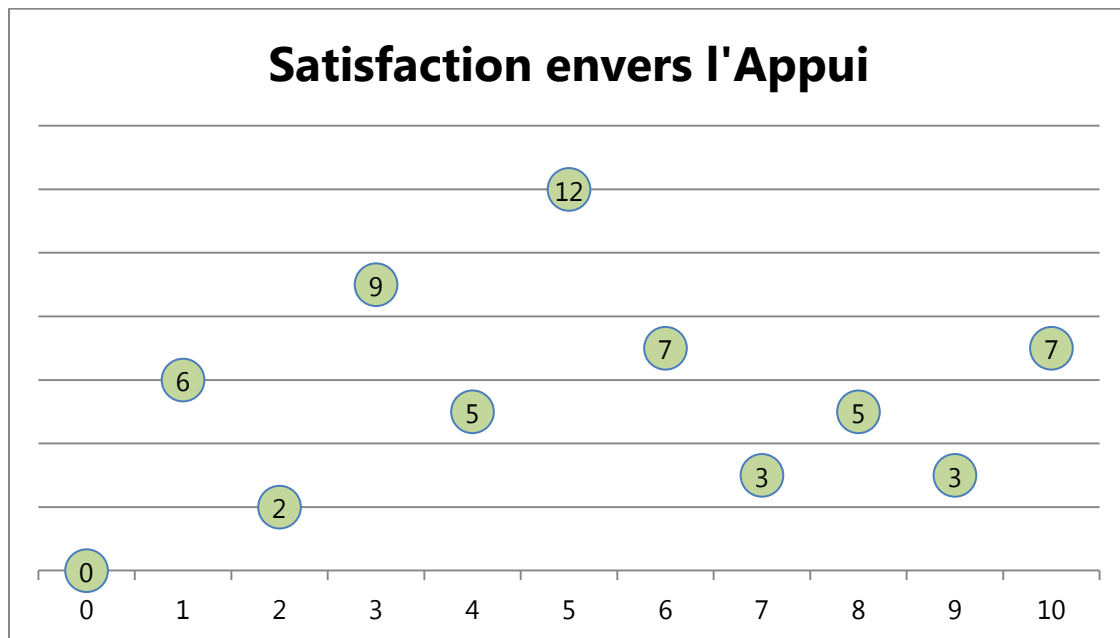


Plus de 67 % des entreprises qui ont déposé des dossiers communs ont vu leur projet accepté. Pour 57,7 % des répondants, cela a facilité leur démarche auprès de l'Appui alors que 15,4 % affirment que cela a eu impact négatif sur leur demande. Finalement, pour 26,9 % cela a eu un impact neutre dans le dépôt de leur demande.

En collaboration principalement de :

- Les autres ÉESAD de leur région administrative
- Association régionale de la Société d'Alzheimer
- Organisme local
- Association régionale des proches aidants

3.8 SATISFACTION DES ÉÉSAD ENVERS L'APPUI



0 = Extrêmement satisfait

10 = Extrêmement insatisfait

= Nombre de répondants

On constate que sur une échelle de 0 à 10 ou 0 est extrêmement satisfait et 10 extrêmement insatisfait, le niveau de satisfaction des ÉÉSAD envers l'Appui est très divisé. En effet, plus de 20 % des répondants ne sont ni satisfait, ni insatisfait. 37 % des répondants indiquent être satisfait ou extrêmement satisfait et 43 % indiquent être insatisfait ou extrêmement insatisfait. Par ailleurs, une analyse par région administrative ne démontre pas une similarité à l'intérieur des régions par rapport à la satisfaction envers l'Appui. De plus, l'hypothèse voulant que les ÉÉSAD ayant obtenu de l'argent soient davantage satisfaites n'est pas confirmée.

RECOMMANDATIONS :

La consultation menée auprès des ÉÉSAD semble faire ressortir un sentiment mitigé envers les Appuis régionaux. Avant tout, les ÉÉSAD ont exprimé, notamment dans la partie commentaire du sondage, l'importance des programmes de l'Appui et le rôle positif qu'ils jouent dans le soutien et l'accompagnement aux proches aidants à travers l'ensemble du Québec. Pour beaucoup de répondants, leur Appui régional a bien rempli sa mission d'asseoir autour de la table l'ensemble des partenaires clés provenant des milieux de la santé, associatif et communautaire et de proches aidants d'âinés afin de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles afin de répondre aux besoins des proches aidants.



Toutefois, les répondants considèrent aussi qu'il existe un problème autour de la complexité des démarches à faire afin de pouvoir appliquer et de pouvoir rentrer dans les critères d'admissibilité. En effet, les EÉSAD ont dans leur ADN, le soutien à domicile des personnes les plus vulnérables. Elles peuvent donc avoir de la difficulté à concevoir qu'on ne reconnaisse pas plus leur expérience et leur savoir-faire dans le domaine.

Finalement, les EÉSAD souhaitent une amélioration de l'efficience et de l'efficacité des programmes de l'Appui afin que davantage de financement soit consacré à soutenir les proches aidants plutôt que de se perdre dans les structures de fonctionnement. Par ailleurs, pour les EÉSAD, la combinaison des services de répit-présence/surveillance avec les services d'aide à la vie quotidienne (AVQ) et d'aide à la vie domestique (AVD) a créé des difficultés pour l'organisation des services et la facturation à l'utilisateur dépendamment des subventions reliées à la dispense desdits services à l'utilisateur, notamment avec l'Appui.

Recommandation # 1 : Les regroupements des EÉSAD recommandent que l'Appui reconnaisse le savoir-faire des EÉSAD en matière de répit et qu'au niveau des Appuis régionaux, ceux-ci respectent les structures, le fonctionnement et les modalités propres aux EÉSAD dans l'évaluation des projets.

Recommandation # 2 : Les regroupements des EÉSAD recommandent une augmentation de l'efficacité et de l'efficience du programme afin que davantage de financement aille sur le terrain notamment en limitant et en encadrant les frais administratifs des Appuis régionaux

Recommandation # 3 : Les regroupements des EÉSAD recommandent que les démarches, les documents et la reddition de comptes demandés pour avoir accès aux programmes de l'Appui soient simplifiés afin que davantage de ressources financières soient consacrées en service sur le terrain plutôt qu'à l'administration des programmes.

Recommandation # 4 : Les regroupements des EÉSAD recommandent que l'analyse des projets soit faite de manière transversale afin d'éviter que des projets ayant le même objectif soient acceptés sur un même territoire. L'objectif est de combattre les doublons administratifs ce qui a pour conséquence directe d'enlever du financement dans les services sur le terrain.

Recommandation # 5 : Les regroupements des EÉSAD recommandent que les projets admis par l'Appui soient exclusivement consacrés au soutien des proches aidants d'ânés comme cela était prévu lors de la mise en place par le gouvernement de la société de gestion « l'Appui pour les proches aidants ».

Recommandation # 6 : Les regroupements des EÉSAD recommandent la mise en place d'une entente entre l'Appui national et les regroupements d'EÉSAD afin de mettre en place un système facilitant l'organisation des services de répit et la facturation pour les EÉSAD qui offrent une combinaison des services de répit-présence/surveillance avec les services d'AVQ et d'AVD.

Recommandation # 7 : Les regroupements des EÉSAD recommandent d'analyser l'efficacité et l'efficience de la ligne téléphonique info-aidant notamment l'utilisation de cette ligne par les proches aidants. En cas d'analyse négative, les regroupements des EÉSAD recommandent que les ressources financières soient réinvesties dans les programmes de l'Appui.



COALITION
ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE
D'AIDE À DOMICILE



l'aile rurale
des entreprises d'économies sociales
en soutien et aides à domicile du Québec



La Fédération
des coopératives
de services à domicile
et de santé
du Québec



COALITION
ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE
D'AIDE À DOMICILE



l'aile rurale
des entreprises d'économies sociales
en soutien et aides à domicile du Québec



La Fédération
des coopératives
de services à domicile
et de santé
du Québec